



RFP No. CLC - COM - 1122 - Website Maintenance, Management, and Development Services

Addenda 3 – Addition to the Agreement - Issued January 27, 2023

1. The following is added to the end of Schedule 1 “Scope of Work”

“Part 3: Transition Services

Upon instruction from the Company in the future, the successful Proponent will be responsible for facilitating the transition to a new website maintenance, management and development vendor as appropriate. The successful Proponent will assist with providing knowledge transfer related (but not limited) to; Company-owned products, electronic files, passwords, applications. Provide and overview of website(s) structure, proper functioning, and all the knowledge necessary for the new vendor to perform the Services listed in this agreement.

The successful Proponent agrees to meet with the new website management vendor as often as is needed to assess and share data, assets, source code, documentation around build practices, workflows, logic and functionality, systems architecture and history, code storage, copies of operations manuals, relevant system and software and/or hardware information, all third party supplier of good and services that require transfer support, information regarding any outstanding or ongoing work in progress, or unresolved tickets in progress, and any other necessary technical knowledge transfer.

The Proponent will also provide a comprehensive understanding of the different system parts of the Company’s website assets in any capacity as requested by the new successful Proponent.”

2. Article 4 found in Article 4 of Schedule 9 Form of Agreement to the RFP is deleted in its entirety and replaced with the following:

“

4.0 TERM AND TERMINATION

4.1 Unless terminated earlier in accordance with the provisions of this Agreement, the term (the "Term") of this Agreement shall commence on DATE and shall, except for those provisions that will continue in effect subsequent to termination, end when the Services have been properly performed and completed. The term of the Agreement is five (5) years. The Company, at its sole discretion, may renew the Agreement on the same terms and conditions and extend the Agreement for three (3) additional periods of one (1) year each. The Agreement will be renewed through written notice to the Consultant at least 30



days prior to the end of the Term. Each additional period, when the option is exercised by the Company, will be deemed to be part of the Term.

- 4.2** The Company may extend the timelines for deliverables and accordingly may extend this Agreement, under the same terms and conditions, for a period of time sufficient to complete the Services. the Company may renew this Agreement as required to complete the Project.
- 4.3** The Company may terminate this Agreement with thirty (30) days notice, at any time, for any reason, in its sole discretion, by written notice to the Consultant, and the termination shall be effective on the thirty first day.
- 4.4** On termination of this Agreement pursuant to Section 4.3, the Company will be responsible to pay, within 30 days of the date of termination, all undisputed invoices for Fees and Expenses submitted by the Consultant to the Company for Services provided to the date of termination.
- 4.5** The Company may terminate, without prejudice to other rights or remedies, this Agreement if:
- (a) the Consultant is in default of any of its obligations under this Agreement and such default continues after 10 business days' written notice stating the particulars of the default;
 - (b) there is a material breach or non-performance by the Consultant of its obligations under this Agreement, including failure of the Consultant to devote the necessary time, resources, staff and skill to the performance of the Services; or
 - (c) the Consultant becomes insolvent or bankrupt or winds up or ceases carrying on business,
- and in such event the provisions of Section 4.4 shall not apply.
- 4.6** Prior to entering into this Agreement, the Consultant provided the Company with a certificate of compliance dated ● (the "**Compliance Certificate**"). If the Company, acting reasonably, determines that:
- (a) the Consultant provided a false or misleading Compliance Certificate, or
 - (b) the Consultant or an Owner (as defined in the Compliance Certificate) of the Consultant has been convicted of any offence under any of the Acts (as defined in the Compliance Certificate), which has been tried on indictment



the Consultant shall be deemed to have breached this Agreement, which breach cannot be remedied, and the Company shall have the right to terminate this Agreement immediately upon notice to the Consultant and in such event the provisions of Section 4.4 shall not apply.

The Consultant further covenants to proactively disclose to the Company if the Consultant, or an Owner of the Consultant (as defined in the Compliance Certificate), is convicted of any offences under any of the Acts (as defined in the Compliance Certificate), which has been tried on indictment, during the term of this Agreement

- 4.7 Upon termination or expiry of this Agreement, the Consultant shall be responsible for facilitating the transition of the Services to a new consultant as per Schedule A to this Agreement.
- 4.8 The Company may, at any time and for any reason and in its sole discretion, suspend the performance of the Services by the Consultant, by written notice to the Consultant. The suspension shall be effective on the date of the notice. The suspension of services shall continue to such date as the Company shall specify, in writing (whether specified in the notice of suspension or a subsequent notice).
- 4.9 The Consultant shall have no claims against the Company, of any nature or kind, related to any of the Services not yet provided or performed as at termination of this Agreement and the Consultant will not be entitled to payment for any loss of profits.
- 4.10 The provisions of Sections 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, and 4.9 survive the termination of this Agreement.”

3. The following is inserted at the end of Schedule A of the Schedule Form of Agreement to the RFP:

“Part 3 – Transition Services:

The Consultant shall assist the Company in transition of the Services to a new consultant, including but not limited to:

- (a) assisting with providing knowledge transfer related (but not limited) to; Company-owned products, electronic files, passwords, applications;
- (b) providing an overview of website(s) structure, proper functioning, and all the knowledge necessary for the new vendor to perform the Services listed in this Agreement;



- (c) meeting with the new consultant as often as is needed to assess and share data, assets, source code, documentation around build practices, workflows, logic and functionality, systems architecture and history, code storage, copies of operations manuals, relevant system and software and/or hardware information, all third party supplier of good and services that require transfer support, information regarding any outstanding or ongoing work in progress, or unresolved tickets in progress, and any other necessary technical knowledge transfer; and
- (d) providing a comprehensive understanding of the different system parts of the Company's website assets in any capacity as requested by the new successful Proponent."



DDP no CLC - COM - 1122 – Services de maintenance, de gestion et de développement de sites Web

Addenda 3 – Ajout à l'accord – Publié le 27 janvier 2023

1. Les éléments suivants sont ajoutés à la fin de l'Annexe 1 « Portée des travaux »

« Partie 3 : Services de transition

Sur demande de la Société à l'avenir, le Proposant retenu sera chargé de faciliter la transition vers un nouveau fournisseur de services de maintenance, de gestion et de développement de sites Web, le cas échéant. Le Proposant retenu aidera à assurer le transfert de connaissances liées (sans s'y limiter) aux produits, fichiers électroniques, mots de passe et applications appartenant à la Société. Il fournira un aperçu de la structure du ou des sites Web, de leur bon fonctionnement et de toutes les connaissances nécessaires pour que le nouveau fournisseur puisse fournir les Services prévus dans le présent accord.

Le Proposant retenu accepte de rencontrer le nouveau fournisseur de gestion de site Web aussi souvent que nécessaire pour évaluer et partager les données, les actifs, le code source, la documentation sur les pratiques de construction, les flux de travail, la logique et la fonctionnalité, l'architecture et l'histoire des systèmes, le stockage de code, les copies des manuels d'exploitation, les informations pertinentes sur le système et les logiciels et/ou le matériel, tous les fournisseurs tiers de biens et de services qui nécessitent un soutien pour le transfert, les informations concernant tout travail en cours, ou tout billet en cours non résolu, ainsi que tout autre transfert de connaissances techniques nécessaire.

Le Proposant apportera également une compréhension complète des différentes parties du système des actifs du site Web de la Société à quelque titre que ce soit, sur demande du nouveau Proposant retenu. »

2. L'article 4 figurant à l'article 4 de l'annexe 9 Formulaire d'entente de la DP est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

«

4.0 DURÉE ET RÉSILIATION

4.1 Sauf résiliation anticipée conformément aux dispositions de la présente Convention, la durée (la « Durée ») de la présente Convention commencera le [DATE] et prendra fin, sauf pour les dispositions qui resteront en vigueur après la résiliation, lorsque les Services auront été correctement exécutés et achevés. La durée de l'Accord est de cinq (5) ans. La Société peut, à sa seule discrétion, renouveler l'Accord selon les mêmes modalités et le prolonger pour



trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune. L'Accord sera renouvelé au moyen d'un avis écrit adressé au Consultant au moins 30 jours avant la fin de la Durée. Chaque période supplémentaire décidée par la Société sera réputée faire partie intégrante de la Durée.

- 4.2** La Société peut prolonger les délais de production des livrables et, par conséquent, peut prolonger la présente Convention, selon les mêmes modalités, pendant une période suffisante pour mener les Services à bonne fin. La Société peut au besoin renouveler la présente Convention pour terminer le Projet.
- 4.3** La Société peut immédiatement résilier la présente Convention au moyen d'un préavis écrit de trente (30) jours, et ce, en tout temps, pour quelque raison que ce soit et à sa seule discrétion, remis au Consultant, et la résiliation prendra effet au trente et unième jour.
- 4.4** Lors de la résiliation de la présente Convention conformément au paragraphe 4.3, la Société sera responsable de payer dans les trente (30) jours suivant la date de résiliation toutes les factures pour Frais et Dépenses non contestées que le Consultant a soumises à la Société pour les Services fournis jusqu'à la date de résiliation.
- 4.5** La Société peut résilier la présente Convention, sous réserve de ses autres droits ou recours, dans les cas suivants :
- (a) le Consultant est en défaut de l'une de ses obligations aux termes de la présente Convention et ledit défaut se poursuit dix (10) jours ouvrables après l'envoi d'un avis écrit décrivant celui-ci;
 - (b) le Consultant est en situation de manquement important ou de non-exécution de ses obligations aux termes de la présente Convention, y compris l'omission de consacrer le temps, les ressources, le personnel ou les compétences nécessaires à l'exécution des Services; ou
 - (c) le Consultant devient insolvable, déclare faillite, liquide et/ou dissout son entreprise ou met un terme à ses affaires,
- et dans ce cas, les dispositions de la section 4.4 ne s'appliquent pas.
- 4.6** 4.6 Avant de conclure la présente Convention, le Consultant a fourni à la Société un certificat de conformité daté du ● (le « Certificat de conformité »). Si la Société, agissant raisonnablement, détermine que :
- (a) le Consultant a fourni un Certificat de conformité faux ou trompeur, ou



- (b) le Consultant ou un Propriétaire du Consultant (tel que défini dans le Certificat de conformité) a été reconnu coupable d'une infraction en vertu d'une des Lois (telles que définies dans le Certificat de conformité), qui a été jugé par voie de mise en accusation

le Consultant sera réputé être en défaut aux termes de la présente Convention, ledit défaut ne pouvant être remédié, et la Société aura le droit de résilier la présente Convention immédiatement par avis au Consultant et dans ce cas, les dispositions du paragraphe 4.4 ne s'appliqueront pas.

Le Consultant s'engage également à divulguer de façon proactive à la Société si le Consultant ou un Propriétaire du Consultant (tel que défini dans le Certificat de conformité) est reconnu coupable de toute infraction en vertu d'une des Lois (telles que définies dans le Certificat de conformité), qui a été jugé par voie de mise en accusation pendant la Durée de la présente Convention

- 4.7** En cas de résiliation ou d'expiration de la présente Convention, le consultant est chargé de faciliter la transition des Services vers un nouveau consultant, conformément à l'Annexe A de la présente Convention.
- 4.8** La Société peut, en tout temps, pour toute raison et à son entière discrétion, suspendre la prestation des Services par le Consultant en lui remettant un avis écrit. La suspension sera en vigueur à la date de l'avis. La suspension des Services se poursuivra jusqu'à la date que la Société indiquera par écrit (qu'elle soit indiquée dans l'avis de suspension ou dans un avis ultérieur).
- 4.9** Le Consultant ne pourra faire valoir aucune réclamation contre la Société, de quelque nature que ce soit, relativement aux Services non encore fournis ou exécutés au moment de la résiliation de la présente Convention et le Consultant n'aura droit à aucune indemnisation pour perte de profits.
- 4.10** Les dispositions des sections 4.4, 4.5, 4.6, 4.7 et 4.8 survivent à la résiliation de la présente Convention. »

3. Les éléments suivants sont insérés à la fin de l'Annexe A de l'Annexe Formulaire d'accord de la DDP :

« Partie 3 – Services de transition :

Le consultant devra aider la Société à assurer la transition des Services vers un nouveau consultant, y compris, mais sans s'y limiter :



- (a) aider à assurer le transfert de connaissances liées (sans s'y limiter) aux produits, fichiers électroniques, mots de passe et applications appartenant à la Société;
- (b) fournir un aperçu de la structure du ou des sites Web, de leur bon fonctionnement et de toutes les connaissances nécessaires pour que le nouveau fournisseur puisse fournir les Services prévus dans le présent accord;
- (c) rencontrer le nouveau consultant aussi souvent que nécessaire pour évaluer et partager les données, les actifs, le code source, la documentation sur les pratiques de construction, les flux de travail, la logique et la fonctionnalité, l'architecture et l'histoire des systèmes, le stockage de code, les copies des manuels d'exploitation, les informations pertinentes sur le système et les logiciels et/ou le matériel, tous les fournisseurs tiers de biens et de services qui nécessitent un soutien pour le transfert, les informations concernant tout travail en cours, ou tout billet en cours non résolu, ainsi que tout autre transfert de connaissances techniques nécessaire; et
- (d) apporter une compréhension complète des différentes parties du système des actifs du site Web de la Société à quelque titre que ce soit, sur demande du nouveau Proposant retenu. »